



Commission permanente du Conseil Régional

Lundi 7 juillet 2008

—

Maison de la Région
Poitiers

Les principales mesures de la Commission permanente

Cinq thèmes importants seront abordés lors de cette Commission permanente du Conseil régional :

- **Soutien aux créateurs d'entreprise, à l'innovation et aux transmissions d'entreprise**
 - **Bourses régionales tremplins pour l'emploi** : La Région tire les conséquences de l'avis de l'Atelier participatif citoyen pour améliorer cette mesure, avec un nouveau règlement.
 - **Soutien à l'innovation et aux transmission d'entreprises** : la Région met en place un fonds d'investissement de proximité, permettant à partir de l'épargne des particuliers, de prendre des participations dans les entreprises de Poitou-Charentes.

- **Education :**
 - Une action novatrice pour les apprentis : l'ouverture à la mobilité européenne
 - La Région prépare aussi la rentrée 2008 pour une meilleure égalité des chances :
 - la mise en place des aides à l'équipement pour les formations professionnelles
 - 560 jeunes accompagnés pour lutter contre le décrochage scolaire
 - Une bourse régionale de 1 000 € et un ordinateur portable pour 207 nouveaux étudiants des filières scientifiques
 - 215 étudiants aidés au titre de la mobilité internationale

- **Plan régional initiatives climat : nouvelles actions**
 - La Région développe les écocarburants de deuxième génération avec le concours de Valagro.
 - La Région lance le microcrédit à 0 % « énergie verte en Poitou-Charentes », opérationnel dès la rentrée 2008.

- **Economie sociale et solidaire :**

La Région renforce l'action des associations avec 3 fonds territoriaux.

- **Transport :**

La Région développe l'offre TER :

 - Mise en oeuvre de la deuxième phase de la liaison cadencée La Rochelle-Rochefort.
 - Etude de réouverture de la ligne Niort-Parthenay-Thouars,
 - Mise en place de la réciprocité tarifaire avec les régions Centre et Aquitaine.

Enfin, pour tenir compte de la situation du bassin d'emploi niortais du fait des difficultés de la CAMIF, la Commission Permanente examinera une mesure d'animation et de soutien à ce territoire.

La Région améliore les bourses tremplins pour l'emploi pour une meilleure efficacité du soutien aux créateurs d'entreprise

Conformément aux engagements pris le 5 mai 2008, lors de la remise de l'avis de l'Atelier participatif citoyen sur les Bourses régionales tremplins pour l'emploi, la **Région tire les conséquences de cette expertise des usagers citoyens pour améliorer une mesure qui a contribué à la forte croissance des créations d'entreprise en Poitou-Charentes.**

Pour rappel, l'Atelier participatif d'évaluation des bourses tremplins était composé de 15 bénéficiaires des bourses tremplins, contactés sur la base d'un échantillon tiré au sort parmi les 5 111 bénéficiaires (au 24 janvier 2008) de ces bourses régionales. Ils ont débattu de cet outil d'aide à la création d'activités et d'emplois avec les professionnels, les services de la Région responsable des bourses tremplins et les représentants des partenaires associés à cette démarche au sein des Ateliers de la création.

10 préconisations ont été formulées :

- ▶ **Améliorer l'accès à l'information** sur les bourses tremplins ;
- ▶ **Harmoniser les pratiques des Ateliers de la création** ;
- ▶ Concernant les projets : rationaliser les formalités, individualiser l'accompagnement, entraîner davantage les banques ;
- ▶ Plafonds des bourses : **supprimer le critère d'âge** ;
- ▶ Décider au cas par cas de la répartition du montant entre les deux versements ;
- ▶ **Réduire les délais de versement** ;
- ▶ Pouvoir défendre soi-même son dossier pour le second versement ;
- ▶ Faciliter l'accès à des moyens mutualisés pendant la phase de démarrage ;
- ▶ Faire du parrainage un appui accessible à tous ;
- ▶ Mettre les créateurs-repreneurs d'activité en réseau.

Il est proposé de prendre en compte ces préconisations, avec d'ores et déjà :

- la suppression de la clause d'âge différentiel (désormais le plafond sera identique quel que soit l'âge) ;
- la clarification des règles applicables pour les statuts ou les activités.

Une deuxième série de mesures en septembre complétera ce dispositif.

La Région met en place un Fonds d'investissement de proximité pour soutenir l'innovation dans les entreprises et les transmissions d'entreprise

Afin de répondre aux difficultés rencontrées par les entreprises à disposer de financement pour renforcer leurs capitaux propres, la Région a la volonté de développer les outils permettant de prendre des participations dans ces entreprises. Dans ce cadre, elle entend mobiliser l'épargne des particuliers du territoire régional.

Il s'agit pour la Région d'encourager la participation de la ressource financière que constitue l'épargne des particuliers, en priorité ceux habitant sur le territoire régional, afin de soutenir le développement des entreprises locales.

La Région cherche à soutenir plus particulièrement les entreprises du territoire régional récemment créées de même que celles portant des projets innovants ou de transmission-reprise.

L'action de la Région s'inscrit dans le cadre de la création d'un Fonds d'Investissement et de Proximité (FIP). Le FIP visera sur le territoire de Poitou-Charentes à :

- mobiliser, dans un cadre fiscal favorable, l'épargne des particuliers ;
- prendre des participations dans le capital de petites et moyennes entreprises non cotées grâce à ces ressources.

Le fonds a vocation à lever l'épargne des particuliers à la fin de l'année 2008. Il bénéficiera du soutien de la Région au travers de l'acquisition de parts (dans la limite de 10 % prévue par la loi). Le fonds bénéficiera de la garantie accordée par la Région dans le cadre de la convention avec OSEO (fonds régional pour l'innovation).

Dans le cadre de l'appel à projets qui a été lancé par la Région, la société de gestion GALIA a été retenue pour une première tranche de 2 millions d'euros, ce qui permettra après agrément du FIP par l'autorité des marchés financiers, d'intervenir dès le début de l'année 2009 pour soutenir une dizaine de projets.

L'appel à projets sera par ailleurs relancé pour susciter des propositions dans la limite de 6 millions d'euros.

Education – Formation

Mobilité européenne pour les apprentis

Rentrée 2008

« Alors que les vacances commencent à peine, la Région est déjà prête pour la rentrée. L'année 2008-2009 sera novatrice avec la possibilité pour les apprentis de Poitou-Charentes d'avoir accès à la mobilité européenne pour leurs formations et stages respectifs, au même titre que les étudiants de l'université ou des grandes écoles. Cette rentrée permettra également une meilleure égalité des chances de réussite avec la gratuité des manuels scolaires pour tous les lycéens et de nombreux apprentis, les équipements de travail pris en charge totalement ou en partie pour 495 nouveaux lycéens de l'enseignement professionnel, la bourse de rentrée et l'ordinateur portable pour 194 futurs étudiants en sciences. Sans oublier la présence d'un animateur culturel et d'un animateur « nouvelles technologies » dans chaque lycée...

Nous faisons le nécessaire pour que la rentrée se passe au mieux et pour que chaque jeune de Poitou-Charentes ait toutes ses chances de réussite. »

Ségolène Royal
Présidente de la Région Poitou-Charente

La Région prépare la rentrée 2008 pour une meilleure égalité des chances

En perspective de la Rentrée 2008-2009, Ségolène Royal, Présidente de la Région Poitou-Charentes, propose à l'ensemble des élus l'ouverture à la mobilité européenne des apprentis de Poitou-Charentes dans le cadre de leur formation, ainsi que la reconduction de quatre dispositifs régionaux : l'équipement professionnel de rentrée, la lutte contre le décrochage scolaire, la bourse régionale d'accès à l'enseignement supérieur, la mobilité internationale des étudiants.

■ **Une action novatrice pour les apprentis : l'ouverture à la mobilité européenne**

La Région poursuit ses actions de valorisation des formations par apprentissage.

Le dispositif de mobilité internationale vise à renforcer la qualité de la formation, en ouvrant aux apprentis un droit similaire à celui déjà reconnu aux étudiants de l'université ou des grandes écoles.

Le soutien à la mobilité internationale s'inscrit dans les orientations européennes. C'est pourquoi, la Région demande que les dispositifs européens (ERASMUS) soient totalement ouverts à l'apprentissage, ce qui pourrait être effectif pendant la Présidence française.

Une première expérimentation en direction de 100 apprentis est lancée en Poitou-Charentes. Elle sera opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2009.

Rappelons que par rapport à l'objectif de 2 500 places supplémentaires fixé en 2004, la Région a d'ores et déjà créé 2 200 places supplémentaires d'apprentissage en région.

Par ailleurs, la Région vient de lancer un appel à projets pour l'ouverture de 300 nouvelles places d'apprentissage en 2008-2009 pour compléter le plan de créations de places.

■ **Equiperment des formations professionnelles : compléments du dispositif**

Outre la gratuité des manuels scolaires pour tous les lycéens et tous les apprentis hors enseignement supérieur, la Région financera de nouveau en 2008-2009 le premier équipement de travail aux nouveaux lycéens de l'enseignement professionnel. La mesure proposée **permettra l'année prochaine à 495 jeunes supplémentaires et à leurs familles de ne pas être pénalisés par des dépenses qui pourraient être un frein à leur scolarité.**

Pour rappel, il a été décidé, lors de la Commission permanente du 5 mai 2008, la reconduction du chèque livre régional pour la rentrée 2008, d'une valeur de 70 euros et à destination de tous les lycéens et apprentis.

A la rentrée 2007, 150 000 chèques livre et 7 000 équipements professionnels avaient été attribués.

■ **560 jeunes accompagnés pour lutter contre le décrochage scolaire**

« *Prévention du décrochage, accompagnement scolaire : un jeune, un droit gratuit* » : tel est l'appel à projets lancé par la Région auprès des établissements, pour les aider dans leur mission éducative et d'accompagnement des élèves jusqu'à la fin de leur scolarité.

Il est proposé, lors de cette Commission permanente, que quatre établissements soient soutenus dans leurs actions respectives contre le décrochage scolaire :

- le lycée les Sicaudières dans les Deux-Sèvres ;
- le lycée Félix-Gaillard en Charente ;
- l'Ecole nationale d'industrie laitière et d'industrie agroalimentaire (ENILIA) en Charente-Maritime ;
- le lycée du Pays-d'Aunis en Charente-Maritime.

560 élèves seront ainsi accompagnés à la rentrée 2008 au sein de ces établissements.

Pour rappel : **30 opérations de lutte contre le décrochage scolaire** ont été soutenues par la Région en 2007, soit **2 600 élèves** concernés.

■ **Une bourse régionale de 1 000 € et un ordinateur portable pour 207 nouveaux étudiants des filières scientifiques**

Dans le cadre de son Plan d'éducation prioritaire, la Région a décidé, en 2006, d'attribuer des bourses d'accès à l'enseignement supérieur pour favoriser l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur scientifique.

Concrètement, cette aide se compose de :

- une bourse annuelle de 1 000 € versée jusqu'à l'obtention du premier diplôme de l'enseignement supérieur ;
- un prêt d'ordinateur portable à l'entrée de la première année de l'enseignement supérieur.

Au total, depuis 2006, 583 **bacheliers** entrant dans une filière scientifique de l'enseignement supérieur bénéficieraient ainsi de ce dispositif régional.

■ **215 étudiants aidés au titre de la mobilité internationale**

Ségolène Royal propose également, lors de cette Commission permanente, d'aider **215 étudiants issus de l'université ou d'une école pour acquérir une expérience à l'international, que ce soit par une formation ou par un stage professionnel** :

- **203 jeunes aidés dans le cadre des bourses régionales de la découverte.**
- **11 étudiants aidés pour effectuer des stages en Europe dans le cadre des programmes européens Leonardo de Vinci et Erasmus.**

Plan régional Initiatives Climat

La Région développe les écocarburants de deuxième génération : le projet Valalgo

La Région propose, lors de cette Commission permanente, de soutenir un projet de production d'écocarburants à partir d'algues : il s'agit, plus précisément, de tirer profit des déchets accumulés sur un site de la Vienne qui produit des gaz facilitant la génération d'algues, pour les transformer ensuite en écocarburant.

Ce projet vise plus précisément à :

- utiliser le gaz carbonique issu de la combustion du biogaz pour une culture de microalgues ;
- observer la croissance des algues en fonction de l'apport en CO² ;
- valider la possibilité de réaliser une production d'algues toute l'année grâce à l'utilisation des calories produites par ailleurs ;
- caractériser la biomasse produite en fonction de sa composition en lipides et en glucides ;
- identifier les voies de valorisation possibles dans le domaine énergétique avec le concours de Valagro.

Ce projet particulièrement prometteur a été mise en oeuvre avec les entreprises du pôle des éco-industries (notamment le groupe Séché, spécialisé dans le traitement propre des déchets) et Valagro*.

Un projet qui devrait faciliter l'émergence d'une filière qui évite le recours à l'éthanol, critiqué pour son impact environnemental et les questions qu'il pose en matière d'alimentation.

Coût du projet : 358 388 euros.

-
- L'association Valagro est un centre de recherche et de développement créé en 1992 dont l'objet réside dans la valorisation des agroressources (oléoprotéagineux, farines oléoprotéagineuses et céréalières) ainsi que des fibres lignocellulosiques.

Aujourd'hui, les activités de la plate-forme Valagro visent à promouvoir dans les procédés industriels le remplacement du carbone fossile par du carbone renouvelable. Par ailleurs, Valagro mène une politique active d'essai de projets de recherche arrivés à maturité par l'implantation en région de nouvelles unités industrielles. Depuis plus d'un an, Valagro a réorienté ses efforts de recherche sur l'usage de coproduits de l'agriculture ou de la sylviculture, la valorisation de déchets ainsi que la recherche de nouvelles sources de carbone (algues, cultures présentant de forts rendements de matières sèches...).

Plan régional Initiatives Climat

La Région lance à la rentrée le microcrédit à 0 % « énergie verte en Poitou-Charentes »

La Région a décidé lors de la session du 31 mars 2008 de lancer le microcrédit à 0 % « énergie verte en Poitou-Charentes », dont le montant pourra atteindre **8 000 euros, remboursable en cinq ans.**

Afin qu'il soit opérationnel dès la rentrée, il est proposé, lors de cette Commission permanente, de délibérer sur les offres des banques, dans le cadre de l'appel à projets lancé lors de la Commission permanente du 9 juin..

Plus précisément, ce microcrédit couvrira les dépenses d'**économies d'énergie** faites par les propriétaires dans les logements ainsi que **l'installation d'équipements d'énergies renouvelables**. Il devra ainsi permettre aux propriétaires-bailleurs et aux propriétaires occupants d'engager les travaux nécessaires pour une amélioration thermique du parc immobilier, et ainsi offrir une qualité de vie et un confort thermique. Ce micro-crédit est assurément **un levier très utile pour atteindre la baisse de 20 % des consommations énergétiques** décidée par la Région, comme la part des énergies renouvelables à porter à 20 %.

Ce microcrédit est pour la Région, et conformément à l'avis du jury citoyen sur cette question présenté le 23 juin dernier aux élus, **une action concrète :**

- **en direction des familles modestes et moyennes** qui ne peuvent faire l'avance des coûts, alors même que les économies rentabilisent dans la durée ce type d'investissement ;
- **pour permettre de gagner du pouvoir d'achat ;**
- **pour lutter contre le changement climatique.**

Il est proposé, lors de cette Commission permanente, de retenir les partenariats bancaires suivants pour la première tranche d'expérimentation de ce micro-crédit :

Banques	Nombre de prêts
Crédit Agricole Charente Périgord	50
Crédit Agricole Charente Maritime	140
Crédit Mutuel Loire Atlantique	100
Crédit Mutuel Océan	100 - 110

Entreprendre autrement

Associations

Economie sociale et solidaire :

la Région renforce l'action des associations par la dotation de trois Fonds territoriaux

Illustrant le principe du «entreprendre autrement» pour résister à la généralisation du capitalisme financier, les **Fonds territoriaux visent à aider en trésorerie, en développement et en prise de participation dans des projets, les actions économiques engagées par des associations.**

Le rôle de la Région consistera à bonifier les crédits mis en place par France Active et la Caisse des Dépôts et Consignations au niveau national, pour soutenir les activités économiques mal prises en compte par le marché.

Fonds territoriaux concernés :

- **Fonds de contrat d'apport associatif** : ce fonds permet de conforter les fonds propres des associations d'utilité sociale qui créent ou consolident des emplois avec la mise en place d'avances remboursables sur cinq ans et sans intérêts d'un montant compris entre 5 000 et 10 000 €, pour lequel la Région a déjà affecté une subvention de 100 000 €.
- **Fonds d'amorçage associatif** : ce fonds permet d'accompagner les petites associations dans la gestion de leur trésorerie avec des interventions plafonnées à 10 000 € sur une période de 12 à 18 mois, pour lequel la Région a déjà affecté une subvention de 25 000 €.
- **Fonds régional d'investissement solidaire « Poitou-Charentes investissement solidaire »** et du fonds de garantie dédié pour la mise en place d'un fonds de garantie spécifique des interventions de la Société d'Investissement France Active (SIFA), pour lequel une subvention de 100 000 € de la Région a déjà été affectée.

Transports

Nouveaux services TER

La Région développe l'offre TER

La qualité de l'offre TER pour l'ensemble des habitants de Poitou-Charentes allée à un véritable respect de l'environnement, demeure une priorité pour la Région Poitou-Charentes. C'est pourquoi, il est proposé, lors de cette Commission permanente, d'engager les actions suivantes :

- **La mise en oeuvre de la deuxième phase de la liaison cadencée La Rochelle-Rochefort :**

L'augmentation des cadences avec de nouveaux trains adaptés aux trajets domicile travail (+ 4 allers-retours quotidiens) permettra de réduire de manière conséquente le flot des 35 000 véhicules qui relie chaque jour ces deux villes. Cette décision est une action concrète en faveur de l'environnement, tout en permettant une économie des coûts de transport pour les habitants de Poitou-Charentes.

- **Etude de réouverture de la ligne Niort-Parthenay-Thouars**

Les liaisons ferroviaires au sein du département des Deux-Sèvres ont été désaffectées et ne sont à ce jour utilisées que par le fret. La Région souhaite relancer leur utilisation pour **un service voyageurs plus sûr, plus rapide, moins polluant et moins cher que les transports routiers**. A cette fin, la Région demande qu'une étude soit engagée sur cette ligne avec Réseau Ferré de France et le Conseil général des Deux-Sèvres en vue d'une réouverture de la ligne aux voyageurs.

- **La réciprocité tarifaire avec les Régions Centre et Aquitaine**

Pour les Régions ayant des objectifs similaires en termes de développement d'une offre de services favorisant les usages du train (cartes et abonnement à prix réduit), il est proposé que ces titres soient reconnus au sein des régions limitrophes.

- Cette décision permettra concrètement une meilleure connexion entre les régions concernées, tout en simplifiant la vie des usagers.